

Plan de la rentrée scolaire : septembre 2020

CONDITIONS DE SANTÉ PUBLIQUE permettant la mise en œuvre du plan :

- Accès aux tests optimal
- R0 inférieur ou égal à 1
- Limitation de l'exposition des personnes vulnérables au virus
- Nombre de nouveaux cas stable ou à la baisse
- Nombre d'hospitalisations stable ou à la baisse

PRINCIPES DIRECTEURS

- Bienveillance et prudence
- Directions ministérielles claires
- Souplesse dans le choix des moyens et subsidiarité dans la mise en œuvre locale
- Équité
- Concertation dans les décisions
- Planification de toutes les éventualités

1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE		
THÈMES	PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET 1 ^{RE} , 2 ^E et 3 ^E SECONDAIRE	4 ^E et 5 ^E SECONDAIRE
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> - 100 % des élèves en personne à l'école à temps plein - Organisation scolaire qui prévoit que les élèves sont stables dans leur classe - Groupes divisés en sous-groupes (îlots) d'au maximum 6 élèves - Distance de 1 mètre entre les îlots et de 2 mètres entre les élèves et les adultes - Le personnel se déplace pour l'enseignement des matières. - Accès adapté aux aires communes respectant les mesures de désinfection et de distanciation (gymnase, locaux de musique, cafétéria, etc.) - Réaménagement des horaires et des projets particuliers pour respecter le principe des groupes fermés, chaque élève restant avec son groupe peu importe les cours suivis 	<p>Choix de deux options, selon les milieux – option 1 à privilégier le plus possible :</p> <p>Option 1 : 100 % des élèves en personne à l'école à temps plein</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupes stables, divisés en sous-groupes (îlots) d'au maximum 6 élèves, une distance de 1 m est maintenue entre les îlots - Le personnel se déplace pour l'enseignement des matières. - Accès adapté aux aires communes respectant les mesures de désinfection et de distanciation (gymnase, locaux de musique, cafétéria, etc.) - Réaménagement des horaires, des projets particuliers et du choix des cours à option pour respecter le principe des groupes fermés, chaque élève restant avec son groupe, peu importe les cours suivis. <p>Option 2 : Possibilité d'aménager les horaires et de réduire le temps à l'école pour maintenir les cours à option</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la fréquentation d'un ou de plusieurs groupes autres que son groupe-classe s'avérait nécessaire - Pour les élèves fréquentant ces cours à option ou dans les groupes des projets particuliers visés - Présence des élèves dans les établissements le plus souvent possible, avec un plancher de 50 % du temps habituellement prescrit, selon des modalités à définir localement et en fonction des spécificités locales - Travaux à la maison à prévoir - Ressources d'apprentissage en ligne et activités pédagogiques à l'extérieur des locaux habituels des écoles à privilégier <p>La coexistence des options 1 et 2 est possible dans la même école.</p>

1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE		
THÈMES	PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET 1 ^{RE} , 2 ^E et 3 ^E SECONDAIRE	4 ^E et 5 ^E SECONDAIRE
Calendrier, horaire, pauses et récréations	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier scolaire habituel - Nombre d'heures de services éducatifs habituel - Horaire à déterminer localement pour tenir compte des particularités des écoles et des besoins des élèves - Flexibilité quant à la modulation des horaires (plusieurs plages horaires, groupes en alternance) et des activités permises - L'horaire des pauses, des récréations et des déplacements de chaque groupe vers son local de classe est ajusté pour limiter les contacts avec les autres groupes. 	<p>Option 1 : même qu'en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire</p> <p>Option 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaire ou calendrier adapté avec plancher de présence de 50 % du temps habituellement prescrit - Calendrier alterné : jour1/jour1; jour 2/jour 2, etc.; la journée où l'élève poursuit ses apprentissages à la maison doit être considérée comme une journée de fréquentation scolaire à distance.
Services éducatifs et évaluation des apprentissages	<p>Respect de l'ensemble des dispositions habituelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de l'ensemble des matières selon les programmes officiels, bulletin unique habituel, administration des épreuves locales et ministérielles, application des règles de sanction des études - Pour les cours de musique, d'éducation physique et autres activités « spécialisées », maintien des mêmes règles concernant les groupes et sous-groupes, mais possibilité d'utiliser les locaux consacrés à ces activités (local de musique, gymnase, laboratoire, etc.), sous réserve que les équipements soient désinfectés entre les groupes. L'accès aux installations sportives est autorisé. 	
Mesures de rattrapage (mise à niveau et soutien scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Période de consolidation des apprentissages à prévoir en début d'année. Prévoir une mise à niveau importante avant d'entreprendre de nouveaux apprentissages (réduire les écarts potentiels), selon des modalités déterminées localement (aide aux devoirs, tutorat, mentorat, etc.) - Des mesures de consolidation et de mise à jour des apprentissages devront être mises en place pour les élèves qui étaient dans un programme d'Anglais intensif et qui n'ont pas pu couvrir le contenu prévu aux matières inscrites au Régime pédagogique. - Importance d'accorder un suivi et soutien auprès des élèves en transition (6^e année) - Miser sur les savoirs essentiels pour les mesures de rattrapage 	
Clientèles ayant des besoins particuliers (élèves vulnérables)	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir le déploiement d'un protocole d'accueil des élèves vulnérables et de leurs familles en vue d'assurer un lien personnalisé avec ces familles - Accorder une attention particulière aux effets négatifs de la pause due à la pandémie (retard accumulé, anxiété, solitude, etc.) notamment sur l'orthopédagogie, avec le retour de 100 % des élèves - Prévoir les cas d'élèves (ou d'enseignants) qui ne pourront fréquenter l'école (conditions médicales ou autres) et s'assurer du suivi de leurs apprentissages <p>Services éducatifs complémentaires à déployer pour les élèves ayant des besoins particuliers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rattrapage - Les services d'orthopédagogie et la priorisation des besoins, avec si possible le recours à des étudiants stagiaires ou autres - Les services de psychologie et de psychoéducation pour accompagner, dépister et évaluer des élèves qui le nécessitent - Pour les EHDAA, une mise à jour des plans d'intervention sera requise dans le but de les ajuster à la nouvelle réalité de ces élèves. - Les services sociaux et la nécessaire collaboration des deux réseaux par le biais de l'entente MEES-MSSS 	
Programmes pédagogiques particuliers et Activités parascolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Possible, selon la nature des mesures de distanciation sociale à mettre en place - Consulter les partenaires impliqués (ex. : fédérations sportives) - L'accès aux installations sportives est autorisé. - La semestrialisation (ex. : pour l'anglais intensif) est à éviter pour ne pas pénaliser des élèves si un autre confinement devait avoir lieu. - Application dans les écoles des mêmes consignes pour la pratique du sport que celles destinées aux fédérations sportives 	
Organisation des repas	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation locale, dans le respect des règles de santé publique - Ouverture des cafétérias, dans le respect des mesures sanitaires 	

1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE		
THÈMES	PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET 1 ^{RE} , 2 ^E et 3 ^E SECONDAIRE	4 ^E et 5 ^E SECONDAIRE
Aires communes et lieux de détente	- Les directives de distanciation sont appliquées à l'ensemble des aires communes et des lieux de détente (cafétéria, auditorium, bibliothèque, vestiaires, hall d'entrée, etc.), qu'ils soient intérieurs ou extérieurs.	
Services de garde	- Reprise des activités habituelles des services de garde scolaire avec tarification et mise en application des règles de la santé publique - Privilégier autant que possible le regroupement des élèves selon les regroupements dans les classes	
Gestion du personnel	- Affectation du personnel enseignant pour la prochaine année scolaire en fonction du critère d'âge de la Santé publique (70 ans) et des rapports enseignant-élèves habituellement prévus en temps normal - En fonction des directives de la Santé publique concernant les rapports enseignant-élèves, recours aux banques de suppléants dans un premier temps - Respect de la tâche de l'enseignant - Flexibilité de l'emploi du temps de l'enseignant (tâche complémentaire, tâche de nature personnelle, journées pédagogiques) - L'enseignant maintient une distance de 2 mètres entre lui et ses élèves.	
Conciergerie et mesures sanitaires	- Mettre en place une routine d'hygiène pour les élèves et les employés selon les recommandations de la CNESST - Port du masque non requis ¹ , sauf : <ul style="list-style-type: none"> o enseignants du préscolaire; o enseignants de la FP (selon la nature de la tâche); o enseignants auprès d'élèves lourdement handicapés; o si l'adulte doit se rapprocher temporairement d'un élève. 	
Gestion des installations scolaires	- Ne pas permettre l'utilisation des installations scolaires à d'autres fins que pour les services éducatifs (ex. : location des gymnases) - Réaménager les locaux disponibles pour augmenter l'espace et ainsi favoriser la distanciation - Repenser l'organisation des casiers : <ul style="list-style-type: none"> o partage possible pour les élèves d'un même sous-groupe; o casiers individuels pour les élèves du 2^e cycle du secondaire (Option 2). 	
Transport scolaire	- Règle de distanciation revue à 1 m entre élèves, donc capacité accrue	
Technologies de l'information	- Poursuite accentuée des développements en cours concernant la disponibilité des contenus, des infrastructures et des équipements	
Protocole d'urgence	- Chaque centre de services scolaire, commission scolaire et établissement d'enseignement privé doit préparer un Protocole d'urgence en respectant l'aide-mémoire établi à cette fin par le MEES et en précisant ce qui devra être prévu en cas de fermeture totale ou partielle des établissements. - Même en cas de fermeture d'établissement, le personnel poursuivra son travail et les élèves devront continuer de recevoir tout l'encadrement nécessaire à la poursuite des cours. - Activités de sensibilisation des élèves et des parents à prévoir	

¹ De façon générale, les équipements de protection personnels (dont les masques) et autres barrières physiques (dont le plexiglas), ne sont pas privilégiés en contexte scolaire québécois.

2. FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

THÈMES	FORMATION PROFESSIONNELLE	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
<p>Considérations générales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement en personne à privilégier pour les contenus théoriques selon les contextes (nombre d'élèves, zones chaudes ou froides) - Présence des élèves pour les apprentissages pratiques et les examens - Dans les salles de classe : distance de 1,5 mètre entre les élèves - Dans les laboratoires, les aires de déplacements et les aires communes (cafétérias, bibliothèques, etc.) : distance de 2 mètres - Port d'équipement pour certains programmes où la distanciation est impossible - Mise en place de mesures sanitaires différentes dans certains programmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement en personne à privilégier pour les cours théoriques selon les contextes (nombre d'élèves, zones chaudes ou froides) - Présence des élèves pour les examens et laboratoires de sciences - Services éducatifs en personne pour des catégories particulières d'élèves (ex. : insertion sociale, francisation) - Enseignement à distance pour certains cours des élèves du 2^e cycle du secondaire, et des services d'enseignement de préparation à la formation professionnelle et de préparation à l'enseignement supérieur - Dans les salles de classe : distance de 1,5 mètre entre les élèves - Dans les laboratoires, les aires de déplacements et les aires communes (cafétérias, bibliothèques, etc.) : distance de 2 mètres - Port d'équipement pour certains programmes où la distanciation est impossible - Mise en place de mesures sanitaires différentes dans certains programmes